

CONTRAT DE MICRO CREDIT DIT « PROJET AVICOLE »

INTRODUCTION

L'objet de ce micro crédit est de produire en quantité et en qualité suffisantes des œufs de consommation courante. Il s'agit d'un élevage productif. Donc limité aux seules poules pondeuses. Le projet a pour objet essentiel le développement d'une activité économique rentable. A l'heure actuelle, Teriya Bugu s'approvisionne en œufs à Ségou qui se trouve à 80 Km. La population se méfie de la qualité des œufs achetés à Ségou qui est parfois douteuse car ces derniers peuvent rester sous le soleil plusieurs jours à des températures ambiantes qui peuvent avoisiner les 40°. De par cette activité, la population des différents villages qui avoisinent Teriya Bugu pourra se procurer une source en protéine de bonne qualité, lors de la tenue des différents marchés.

L'idée est de favoriser des élevages avec des poules Maliennes de type « LEGHORN » et le projet à financer devra démarrer avec 50 poules dites « moyennes ». Le renouvellement du troupeau devra se faire selon la rotation prévue au projet.

Le projet a été présenté par un stagiaire de l'école vétérinaire de Bamako, Monsieur DIARRA. Les sommes qui font l'objet de ce micro financement seront prêtées à l' AEDR (Association d'Entraide pour le Développement Rural).

Le projet a été étudié sur une période de 19 mois, qui correspond à la fin des remboursements. Mais il est prévu pour être pérennisé, comme l'atteste les projections qui sont faites sur trois années.

Afin de créer cette activité, l'association ECSF va octroyer un prêt de 765 € ou 500.000 Fcfa. Il est prévu un remboursement à partir du 8^{ième} mois jusqu'au 18^{ième} mois selon le tableau de remboursement joint à la présente, et ce, sans intérêts.

CONTRAT

Entre les soussignés :

D'une part,

Pierric Raulin pour l'association Teriya Bugu - AEDR

Et d'autre part,

L' Association Experts Comptables sans Frontières,
Représentée par M. Denis Bonnisseau.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Art 1 : MONTANT DU PRET

L'association ESCF consent un prêt de 500.000 francs CFA ou 765 € pour un projet avicole dont le descriptif est joint à la présente.

Art 2 : OBJET DU PRET

Ce prêt a pour objet :

- Construction d'un poulailler
- Achats de poussins
- Achat de nourriture et produits phytosanitaires
- Financement du fonds de Roulement pour les 5 premiers mois.

Le détail est dans le projet dont le descriptif est joint à la présente.

Art 3 : REMBOURSEMENT DU PRET

Les modalités de remboursement, par l' AEDR sont les suivantes :

Remboursement en 10 échéances à compter du 8^o mois après le démarrage du projet.

Montant des échéances :

1. du 8^{ième} au 11^{ième} mois : 25.000 Fcfa par mois (4 échéances)
2. du 12^{ième} au 15^{ième} mois : 50.000 Fcfa par mois (4 échéances)
3. du 16^{ième} au 17^{ième} mois : 100.000 Fcfa par mois (2 échéances)

Art 4 : INTERET

Le prêt est consenti sans intérêt.

Art 5 :BENEFICIAIRE

Les fonds seront versés à l'association Teriya Bugu - AEDR (Association pour l'entraide de développement rural) sur un compte ouvert à cet effet. cette association sera chargée de la gestion des fonds prêtés et de la reddition des comptes d'utilisation et de gestion à la fin du 12ième mois et du 19ième mois.

Art 6 : DEMARRAGE DU PROJET

La première phase est prévue pour octobre 2007.

Il sera versé à l'association la somme de 500 000 Francs CFA (cinq cent mille francs Cfa) ou 765 € (sept cent soixante cinq euros) - selon une parité qui restera fixe pendant toute la durée du projet- au plus tard fin septembre 2007.

Signatures :

Denis Bonnisseau pour ECSF

Pierric Raulin pour l'association Teriya Bugu - AEDR